Ma Fabrique du Logement Abordable

Résidence "VIBRATION"
ILOTS 10 A-B-C

La Fleuriaye
44470 - CARQUEFOU



Construction de 30 maisons individuelles en copropriété

NOTICE DESCRIPTIVE

Conforme à l'article R.261-13 du code de la construction et de l'habitation, et à l'annexe de l'arrêté du 10 mai 1968

Maître d'Ouvrage	Entreprise Mandataire
MFLA 10 Boulevard Charles Gautier 44800 SAINT HERBLAIN	MACORETZ SCOP LA HURLINE – 4 ROUTE DE NANTES 44320 – SAINT PERE EN RETZ Tél : 02-40-21-82-90

LIMINAIRE

La présente notice a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles seront construits ces logements.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter toutes modifications par des prestations similaires ou équivalentes ou pour répondre à des problèmes d'ordre technique.
Les tolérances d'usage seront admises en ce qui concerne les dimensions et surfaces.

PRÉAMBULE

Les logements de la Fleuriaye est un ensemble de 30 logements répartis en 6 ensembles et 2 copropriétés.
L'ensemble des logements est réparti de la manière suivante :

- 6 T3 rez-de-chaussée
- 1 T4 rez-de-chaussée
- 17 T4 duplex
- 6 T5 duplex

L'accès aux logements se fait depuis les stationnements.
Chaque logement bénéficie de deux places de stationnement, ainsi que 1 place visiteur pour 4 maisons.
Toutes les maisons possèdent un jardin privatif avec un cabanon de jardin.

La présente notice a pour objet définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit l'opération.
« **La Fleuriaye » - 30 maisons individuelles – CARQUEFOU**.

- Les caractéristiques techniques des logements sont définies par la présente notice.
 La construction se conformera :
 - *Aux lois et réglementations en vigueur.*
 - *Aux documents techniques unifiés à caractère obligatoire établis par le CSTB (Centre Scientifique et technique du Bâtiment).*
 - *Aux règles de construction et de sécurité.*
- La construction sera conforme aux réglementations applicables et notamment à la réglementation d'accessibilité handicapée, à la réglementation acoustique et à la réglementation environnementale.
- La conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.
- Les prestations indiquées dans la présente notice ne s'appliquent que dans la mesure où le plan individuel du logement implique leur existence. L'ensemble des prestations, notamment de finitions comme les peintures, sont de finitions B.
 Les marques et références indiquées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif. Des produits

techniquement et qualitativement équivalents peuvent être proposés.

- Le maître d'ouvrage pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations a minima équivalentes, et notamment dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, en cas de force majeure (notamment : réglementation administrative contraignante, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux décrits, etc…) et plus généralement, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestations prévues.

- Il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente. Le maître d'ouvrage pourra être amené à les modifier dans les mêmes conditions que précédemment.

 L'implantation des équipements y est par ailleurs figurée à titre indicatif. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations et radiateurs ne sont pas figurés.

- Les teintes, coloris et finitions de façades, des revêtements des parties communes de l'ensemble résidentiel et de ses dépendances seront sélectionnés par l'architecte de l'opération, en accord avec les différents services administratifs impliqués, et conformément au permis de construire obtenu.

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

- L'ensemble de l'opération justifie des critères de performances acoustiques équivalentes à la Nouvelle Réglementation Acoustique (N.R.A.), applicable aux constructions de bâtiments neufs d'habitation.

PERFORMANCES THERMIQUES

- Les constructions ont fait l'objet d'une conception environnementale rigoureuse, permettant l'atteinte du niveau réglementaire **RE 2020**

- Une attention particulière est notamment portée aux éléments constructifs suivants :
 - *Ossature « clos couvert » de chaque bâtiment*
 - *Equipements de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire*
 - *Equipements de renouvellement d'air*

- Le niveau de performance thermique sera validé par des tests de perméabilité à l'air in-situ et une attestation de fin de travaux délivrée par un organisme compétent.

- L'acquéreur déclare avoir été informé :
 - *Que les biens désignés ci-dessus sont compris dans un bâtiment conçu pour répondre aux exigences requises pour la conformité à la réglementation thermique RE2020, visant un niveau standardisé de performance énergétique, modulable selon notamment sa superficie, son usage et sa situation géographique.*
 - *Du caractère standardisé du niveau de performance énergétique de l'immeuble et du bien, c'est-à-dire calculé selon un modèle de comportement (moyennes statistiques d'occupation), qui ne saurait, en aucun cas, présager du niveau de performance énergétique réel résultant de l'usage et de l'entretien du bien et du logement.*
 - *Du caractère global du niveau de performance énergétique des logements, qui ne saurait, en aucun cas, présager de celui du bien acquis, mentionné dans le diagnostic de performance énergétique des bâtiments remis à la livraison du bien.*
 - *Que des divergences peuvent donc apparaître entre les mentions figurant dans les attestations produites dans le cadre de la réglementation thermique RE 2020 et le diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les raisons mentionnées ci-dessus.*
 - *Que le niveau de performance énergétique de l'immeuble mentionné dans la réglementation thermique RE2020 et les consommations conventionnelles figurant dans le DPE comprennent les consommations d'énergie liées au chauffage, au refroidissement, à la production d'eau chaude sanitaire, des auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation. Ne sont donc pas prises en compte les autres consommations d'énergie comme, à titre d'exemple,*

l'éclairage, la cuisson, l'électroménager, la bureautique ou l'informatique et l'audiovisuel.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

- La réglementation technique relative à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes à mobilité réduite, prise en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est applicable depuis le 1er janvier 2007 à tout bâtiment construit ou rénové.

- Les dispositions architecturales et les aménagements propres à assurer l'accessibilité des logements situés dans les bâtiments d'habitations collectives ou individuelles doivent satisfaire à des obligations définies par le décret n°2006-555 du 17 juillet 2005. Il s'agit notamment de contraintes dimensionnelles (aires de manœuvres, hauteurs d'implantation des équipements…).

- Sont définis comme accessibles les logements : A1, A3, A4, B1, C1, C2, C3, C4, C5, D1, D5, F1 et F5
- Sont définis comme adaptable, c'est à dire avec une salle d'eau évolutive PMR, sont les logements : A2, B2, B3, B4, B5, D2, D3, D4, E1, E2, E3, E4, E5, E6, F2, F3 et F4

- Les obligations réglementaires peuvent donc varier d'un logement à un autre sur un même projet, en fonction de sa typologie et de sa localisation…

- Dans le cas de balcons ou terrasses sur ouvrage, des hauteurs de franchissement variables, selon la configuration du logement et les contraintes techniques de réalisation, peuvent exister. L'accès s'effectuerait alors par un dispositif complémentaire de franchissement non fourni.

- Les salles de bains principales, dans les logements réputés « accessibles » au sens de la réglementation, sont équipées de dispositions constructives permettant l'aménagement ultérieur d'une douche de plain-pied sans intervention sur l'ossature de l'immeuble, en remplacement de la baignoire ou de la douche initialement posée. La réalisation des travaux, en ce compris les étanchéités, les formes de pente, les habillages de finition (carrelage…), sont à la charge du propriétaire qui engage les travaux.

- Les WC accessibles doivent disposer d'une aire de manœuvre latérale. Dans certaines configurations, l'aire de manœuvre est disposée dans une pièce contigüe au WC. Dans ce cas, la cloison séparative est prévue afin d'être facilement démontable, réalisée après les revêtements de sols et exempte de réseaux incorporés. Des éventuels raccords de peinture sont à prévoir en cas de dépose de la présente cloison.

- Tous travaux modificatifs demandés par l'acquéreur devront respecter la présente réglementation, aucune mesure dérogatoire ne pouvant être acceptée.

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES LOGEMENTS

1.1 Infrastructure	
1.1.1 Fouilles	Terrassements en excavation ou en remblai suivant côte de fond de forme des bâtiments. Réemplois ou évacuation des terres excédentaires.
1.1.2 Fondations	Réalisées en béton armé, et en conformité avec les études géotechniques.
1.2 Murs et ossatures	
1.2.1 Murs du sous-sol	Sans objet
1.2.2 Murs de façades *(Parties courantes, allèges, encadrement de baies)*	De l'extérieur vers l'intérieur : - bardage bois selon permis de construire - panneaux de contreventement - pare-pluie - mur ossature bois avec isolation thermique entre montant bois - frein-vapeur - sur-isolation intérieure - double plaques de plâtre sur ossature métallique **NOTA : afin de ne pas détériorer l'étanchéité et la performance du bâti, les percements dans les murs de l'enveloppe extérieure ne doivent pas dépasser les 80 mm de profondeur.**
1.2.3 Murs des pignons	De l'extérieur vers l'intérieur : - bardage bois selon permis de construire - panneaux de contreventement type OSB - pare-pluie - mur ossature bois avec isolation thermique entre montant bois - frein-vapeur - sur-isolation intérieure - double plaques de plâtre sur ossature métallique
1.2.4 Murs porteurs à l'intérieur des locaux	Mur ossature bois de contreventement avec isolation de 95 mm et plaques de plâtre de chaque côté.
1.2.5 Murs entres logements	Voiles en béton armé, enduits pelliculaires sur chaque face.
1.3. Planchers	
1.3.1 Planchers bas du rez-de-chaussée	Dalle en béton armé, isolant thermo-acoustique et chape.
1.3.2 Planchers intermédiaires	Plafond en plaque de plâtre Solivage bois avec panneaux Isolant acoustique et chape
1.4 Cloisons de distribution	
1.4.1 Entre pièces principales	Cloisons intérieures de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolation intermédiaire (épaisseur minimale 72 mm). Parements des cloisons en plaques standards pour les pièces sèches et en plaques hydrofuges pour les pièces d'eau.
1.4.2 Entre locaux techniques et autres pièces	Cloisons intérieures de distribution acoustique, isolement acoustique selon recommandations du bureau d'étude acoustique.
1.5 Escaliers	
1.5.1 Escaliers intérieurs pour les maisons étage	Escaliers en bois avec rampes et main courante. Garde-corps en haut de palier. Conforme à la réglementation PMR.
1.5.2 Escaliers collectifs	Sans objet
1.6 Conduits de fumée, ventilation	
1.6.1 Conduit de fumée des locaux de	Sans objet

l'immeuble	
1.6.2 Conduit de ventilation des locaux de l'immeuble	VMC double flux et conduits individuels, gaines rigides.

1.6.3 Conduit d'air frais	Sans objet
1.6.4 Conduit de fumée de chaufferie	Sans objet
1.6.5 Conduit pour production eau chaude sanitaire	Conduit pour ballon thermodynamique individuel.
1.7 Chutes et grosses canalisations	
1.7.1 Chutes d'eaux pluviales	Les chutes d'eaux pluviales de la toiture sont en aluminium laqué. Les chutes extérieures seront fixées en façades du bâtiment. Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales.
1.7.2 Chutes d'eaux usées	Les chutes d'eau usées sont en pvc. Ces chutes pourront être ponctuellement dévoyées en plafonds de certaines pièces, dans des soffites ou plafonds placo isolés.
1.7.3 Canalisations en sous-sol	Canalisations enterrées en PVC assainissement. Ensemble raccordé au réseau collecteur.
1.8 Toitures	
1.8.1. Charpente, couverture et accessoires.	Charpente en fermettes industrielles sauf pour les extrémités rdc des T5 en charpente chevrons porteurs. Couverture en tuiles plates teinte ardoise. Couverture zinc sur les extrémités des T5..
1.8.2. Étanchéité et accessoires	Sans objet
1.8.3. Souches de ventilations et conduits divers	Sorties des arrivées et sorties d'air du ballon thermodynamique

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 Sols et plinthes	
2.1.1 Sols et plinthes des WC et salle de bains	*Au rez-de-chaussée :* Étanchéité sous carrelage, carrelage 45x45 cm, classement U3P2E1 C0 mini, 6 coloris au choix. Plinthes pvc blanches (hors douche). *A l'étage :* Sols souples en lés, 6 coloris au choix dont 3 imitation bois avec lames d'une largeur supérieure à 12 cm, classement U2sP3E2C2 mini.. Plinthes pvc blanches.
2.1.2 Sols et plinthes des cuisines et pièces de vie	Carrelage 45x45 cm, classement U3P2E1 C0 mini, 6 coloris au choix. Plinthes médium blanches peintes.
2.1.3 Sols et plinthes des autres pièces	*Chambres et palier d'étage :* Sols souples en lés, 6 coloris au choix dont 3 imitation bois avec lames d'une largeur supérieure à 12 cm, classement U2sP3E2C2 mini. Plinthes médium blanches peintes.
2.2 Revêtements muraux (autres que enduits, peintures et tentures)	
2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service	Faïence 25 x 40 cm : - 6 coloris au choix dont un blanc - pose horizontale, joints blanc, baguette PVC - Dans la douche : toute hauteur - Dans la baignoire : toute hauteur - Dans la cuisine : au dessus de l'évier et de la table de cuisson, sur une hauteur de 50 cm (y compris retour selon configuration)
2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces	Sans objet
2.3 Plafonds (sauf peintures, tentures)	
2.3.1 Plafonds des pièces intérieures	Plafond en plaques de plâtre sauf dans cellier en faux-plafond dalles 60x60cm pour rendre accessible les éléments de VMC. Plafond localement surbaissé pour les réseaux de distribution de la VMC.
2.3.2 Plafonds de séchoirs à l'air libre	Sans objet
2.3.3 Plafonds des loggias	Sans objet
2.3.4 Sous-face des balcons.	Sans objet
2.4 Menuiseries extérieures	
2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales	Menuiseries aluminium blanc intérieur et coloris extérieur suivant PC. Ouvrants à la française, fixes ou oscillo-battants, suivant plans. Porte d'entrée vitrée selon configuration. Serrure 5 points, clés avec fermeture A2P* et carte de propriété. Dimensions suivant plans. Double vitrage, en conformité avec l'étude thermique et la réglementation en vigueur. Classement acoustique selon contrainte du site, en conformité avec les conclusions du bureau d'études acoustique
2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services	Dito article 2.4.1 Les vitrages des menuiseries donnant sur des salles d'eau et cellier sont feuilletés de type dépoli.

2.5 Fermetures extérieures et occultations	
2.5.1 Pièces principales	Volets roulants électriques sur les fenêtres et portes fenêtres des pièces de vie, cuisine et chambres. Respect de l'étude thermique et norme acoustique.
2.5.2 Pièces de services	Sans objet
2.6 Menuiseries intérieures	
2.6.1 Huisseries et bâtis	Bâtis et huisseries en bois.
2.6.2 Portes intérieures	Portes intérieures de distribution des logements, isoplane peinte. Porte acoustique pour cellier selon recommandation de l'acousticien. Béquille métallique sur rosace : - Bec-de-cane simple pour les portes des séjours et cuisines. - Bec-de-cane et serrure à clé pour les portes des chambres. - Bec-de-cane et condamnation pour les salles d'eau et WC. Butoir de porte à visser au sol, tête en caoutchouc.
2.6.3 Placards	Sans objet
2.7 Serrurerie et garde-corps	
2.7.1 Garde-corps et barres d'appui	Sans objet
2.7.2 Grilles de protection des baies	Sans objet
2.8. Peintures, papiers peints, tentures	
2.8.1 Peintures extérieures et vernis :	
2.8.1.1 Sur menuiseries	Sans objet
2.8.1.2. Sur ouvrages béton ou enduit ciment	Sans objet
2.8.2 Peintures intérieures	
2.8.2.1 Sur plafonds	Peinture blanche velours finition B.
2.8.2.2 Sur murs	Peinture blanche velours finition B.
2.8.2.3 Sur les boiseries	Bois prépeint : peinture blanche satinée Bois brut : peinture blanche satinée
2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers	Peinture blanche satinée
2.8.3 Papiers peints	Sans objet
2.8.4 Tentures	Sans objet

2.9 Équipements intérieurs	
2.9.1 Équipements ménagers	
2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie	Ensemble évier de 120 cm, composé d'un meuble en mélaminé blanc 2 portes, d'un évier 2 cuves et un égouttoir en résine et d'un mitigeur à bec chromé.
2.9.1.2 Appareils et mobiliers	Sans objet.

2.9.1.3 Évacuation des déchèts	Sans objet
2.9.2 Équipements sanitaires et plomberie	
2.9.2.1 Type d'installation	Canalisation polyéthylène encastrée sous fourreaux dans dalle béton armé.
2.9.2.2 Distribution d'eau froide	Colonne d'alimentation en PVC
2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle	Ballon d'eau chaude thermodynamique individuel, capacité selon étude thermique. Conduit individuel.
2.9.2.4 Évacuations	PVC collecteur salles de bains : lavabo, douche WC. PVC collecteur évier cuisines. Isolation acoustique selon préconisations de l'acousticien.
2.9.2.5 Branchements en attente	Alimentation eau froide et vidange pour machine à laver la vaisselle, machine à laver le linge.
2.9.2.6 Appareils sanitaires	<u>Salle d'eau rez-de-chaussée des logements A1, A3, A4, B1, C1, C2, C3, C4, C5, D1, D5, F1 et F5</u> Douche sans ressaut, robinetterie mitigeur mécanique, douchette et flexible chromé sur barre de douche Meuble vasque de 60 cm, 2 portes sur pied avec miroir toute hauteur et applique lumineuse. <u>Salle d'eau rez-de-chaussée des T4 à étage, logements : A2, B2, B3, B4, B5, D2, D3, D4, E1, E2, E3, E4, E5, E6, F2, F3 et F4 :</u> Alimentations eau chaude, eau froide et évacuation en attente pour douche et lavabo. <u>Salle de bains étage (selon plan) :</u> Baignoire en acrylique avec tablier fini, robinetterie mitigeur mécanique avec douchette et flexible chromé. Meuble vasque de 60 cm, 2 portes sur pied avec miroir et applique lumineuse. <u>Équipements pour tous les wc :</u> Cuvette de WC posé au sol de couleur blanche, avec abatant. Réservoir attenant à mécanisme silencieux double chasses économiseur d'eau.
2.9.2.7 Robinetterie	Robinetterie mitigeur à limitation de débit.
2.9.2.8 Accessoires divers	Robinet vidange pour raccordement machine à laver le linge et lave-vaisselle. Robinet de puisage extérieur.
2.9.3 Équipements électriques	
2.9.3.1 Type d'intallation	Installation conforme à la norme NFC 15-100. L'installation sera réalisée sous tubes encastrés pour l'alimentation des centres, descentes aux interrupteurs et prises de courant suivant les normes en vigueur. Tableau encastré avec GTL et tableau de communication intégré.
2.9.3.2 Puissance à desservir	En fonction de la typologie des logements.

2.9.3.3. Équipements de chaque pièce	Équipement suivant normes prises confort de couleur blanche, Tous les points lumineux sont équipés de DCL et ampoules led. Ceux

	disposés sous plafond coupe-feu seront également coupe-feu. Aucune fourniture de lustrerie n'est prévue. Extérieur : 2 hublots sur simple allumage.
2.9.3.4. Sonnerie de porte	Carillon sonore à l'entrée avec bouton poussoir et porte étiquette au droit des portes d'entrées.
2.9.4 Chauffage, ventilations	
2.9.4.1 Type d'installation	Chauffage par panneaux rayonnants électriques selon étude thermique.
2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces	Température : séjours, chambres, cuisine, bains + 19°.
2.9.4.3 Appareil d'émission de chaleur	Salle d'eau : sèche serviettes électrique Dans certaines pièces : panneaux rayonnants électriques Emplacement, dimensions et puissance selon étude thermique.
2.9.4.4 Conduits et prises de ventilation	Renouvellement d'air de chaque logement assuré par une ventilation mécanique contrôlée double flux avec bouche d'insufflation et d'extraction.
2.9.4.5 Conduits et prises d'air frais	Prises d'air frais en façade et sortie façade
2.9.5 Équipements de télécommunication	
2.9.5.1 Télévision	Avec la fibre (pas d'antenne prévue).
2.9.5.2 Téléphone	Distribution télécom conforme aux normes en vigueur. Prise RJ45 dans les chambres et 2 dans la pièce de vie.
2.10 Cuisine	
2.10.1 Cuisine	Sans objet.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 Jardins privatifs	
3.1.1 Jardins	Parcelle enherbée, clôturée par un grillage à maille large et poteaux bois, doublé d'une haie variée. Portillon d'accès. Claustra bois entre chaque logement.
3.1.2 Boîte aux lettres	Boîte aux lettres à côté des coffrets des concessionnaires, habillée de bois pour chaque maison.
3.2 Terrasses privatives	
3.2.1 Terrasse RDC	Béton balayé avec caillebotis Surface 8m²
3.3 Cabane de jardin	
3.3.1 Dalle pour cabane de jardin	Dalles en béton armé de 1.20x2.00 ml
3.3.2 Cabane de jardin	Sans objet
3.4 Balcons privatifs	
3.3.1. Balcons	Sans objet

4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES – ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

Sans objet.

5. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX BÂTIMENTS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

5.1 Voiries et parkings	
5.1.1 Voirie d'accès	Enrobé
5.1.2 Parking	Parkings aériens individuels en graviers enherbés. Parking PMR en enrobé
5.2 Circulation des piétons	
5.2.1 Cheminement piéton	Stabilisé sable ciment. Plateforme béton avec grille caillebotis pour accès aux portes d'entrée.
5.3 Espaces verts	
5.3.1 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs	La composition de l'ensemble des végétaux pour les espaces verts fait l'objet d'un plan d'aménagement spécifique par le paysagiste de l'opération.
5.3.2 Engazonnement	Engazonnement des espaces communs
5.3.3 Arrosage	Sans objet
5.4 Éclairages extérieurs	
5.4.1 Signalisation de l'entrée	Sans objet
5.4.2 Éclairage des voiries, espaces verts…	Candélabres sur horloge crépusculaire. Implantation et luminosité suivant réglementation d'accessibilité en vigueur.
5.5 Clôtures	
5.5.1 Sur rue	Sans objet, chaque logement est clôturé individuellement.
5.6 Réseaux divers	
5.6.1 Eau	Alimentation pour chaque maison depuis le réseau public, via un compteur individuel.
5.6.2 Gaz	Sans objet.
5.6.3 Electricité	Alimentation en électricité depuis le réseau d'Enedis. Réseaux enterrés depuis le point de raccordement jusqu'aux bâtiments. Pré-équipement IRVE, un par logement.
5.6.4 Postes d'incendie, extincteurs	Nombre et emplacement en conformité avec les prescriptions du permis de construire.
5.6.5 Égouts	Raccordement des eaux usées et eaux vannes au réseau d'assainissement public par canalisations enterrées.
5.6.6 Télécommunications	Raccordement des lignes téléphoniques depuis le réseau France Telecom.
5.6.7 Evacuation des eaux pluviales	Infiltration des eaux via noues et raccordement des eaux pluviales avec un débit de fuite régulé sur le réseau d'évacuation de la commune. Suivant étude d'infiltrométrie.
5.7 Locaux vélos communs	
5.7.1 Mur	Mur en ossature bois avec bardage en bois et tôle ondulée, coloris suivant permis de construire.

5.7.2 Plafond	Charpente bois avec couverture en tôle ondulée, coloris suivant permis de construire
5.7.3 Sol	Dalle béton
5.7.4 Accès	Porte de service en acier avec serrure à clé. Arceaux partagés